

Société « OFFICE PLAST »
Société Anonyme Faisant Appel public à l'Épargne
Au capital de 12 218 470 Dinars
Siège social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB- B.P 156- 9070 BEJA
MF : 947962F/A/M/000 - Identifiant unique : 947962F

AVIS DE CONVOCATION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 28 juin 2022

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Office Plast sont invités à assister le **Mardi 28 Juin 2022 à 9H 30 mn à son siège social sis à la Z.I N° 2 Medjez El Bab** à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2021
- Lecture et approbation des Etats financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021
- Approbation des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales
- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2021
- Affectation des résultats de l'exercice 2021
- Jetons de présence à octroyer aux administrateurs
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Signature du représentant Légal

Projet des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 28/06/2022

Première résolution :

L'assemblée Générale ordinaire entérine le mode, la date et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement, sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

Cette résolution mise aux voix est

Deuxième résolution :

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est.....

Troisième résolution :

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales approuve les opérations réalisées en 2021.

Cette résolution mise aux voix est

Quatrième résolution :

L'assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est

Cinquième résolution :

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat de l'exercice	-1 291 881
Résultats reportés 2020	1 361 991
Bénéfice Total	<u>70 110</u>
Réserves légales	<u>3 506</u>
Bénéfice distribuable	66 604
Report à nouveau 2021	66 604

Cette résolution mise aux voix est.....

Sixième résolution :

L'Assemblée générale fixe àDinars le montant des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est

Septième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est

Société « OFFICE PLAST »
Société Anonyme Faisant Appel public à l'Épargne
Au capital de 12 218 470 Dinars
Siège social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB- B.P 156- 9070 BEJA
MF : 947962F/A/M/000 - Identifiant unique : 947962F

AVIS DE CONVOCATION
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
Du 28 Juin 2022

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Office Plast sont invités à assister le **Mardi 28 Juin 2022 à 12H 00 mn** à son siège social sis à la **Z.I N° 2 Medjez El Bab** à l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital par incorporation des réserves d'un montant de 2 443 694 dinars et attribution gratuite des actions à titre d'une action gratuite pour cinq actions anciennes
- Modification corrélative des statuts de la société,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Projet des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du 28/06/2022

Première Résolution :

L'Assemblée Générale entérine le mode, la date et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement, sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

Cette résolution mise aux voix est

Deuxième résolution : Augmentation du Capital par incorporation des réserves

L'Assemblée Générale prend acte de la proposition du Conseil d'Administration d'augmenter le Capital par incorporation des réserves afin de renforcer la trésorerie de la Société,

Constatant que le capital social est entièrement libéré, l'Assemblée décide d'augmenter le Capital Social d'un montant de 2 443 694 DT par incorporation des réserves à prélever sur le compte des primes d'émission et l'émission de 2 443 694 actions nouvelles d'un (1) dinar chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires de la société, à raison de une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

La date de détachement des droits d'attributions est fixée au 19 Juillet 2022.

La date de jouissance des actions nouvelles est fixée pour le 01 janvier 2022.

Cette résolution mise aux voix est

Troisième Résolution : Modification corrélative et mise à jour des statuts

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit :

« Article 6 : CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est fixé à la somme de Quatorze Millon Six Cent Soixante Deux Mille Cent soixante Quatre Dinars (14 662 164DT), divisé en Quatorze Millon Six Cent Soixante Deux Mille Cent soixante Quatre (14 662 164) actions d'un (1) Dinar chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité par les actionnaires »

Cette résolution mise aux voix est

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est